

PROCES VERBAL

Elections des représentants du personnels à la commission paritaire d'établissement

Groupe Personnels AENES

Catégorie C

Scrutin du 13 mai 2019

Proclamation des résultats

Vu le Code de l'éducation

Vu le décret 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;

Vu les statuts de l'université de Poitiers ;

Vu l'arrêté du Président de l'université de Poitiers en date du 15 mars 2019 portant organisation des élections à la commission paritaire d'établissement ;

Article 1 : Examen des résultats du scrutin

	Bureau de vote central Droit et Sciences Sociales	Section de vote Présidence (vote par correspondance)	Section de vote ESPE	Section de vote FSS	Section de vote SP2MI	TOTAL
Nombre de sièges à pourvoir						2
Nombre d'électeurs inscrits	27	45	18	16	2	108
Nombre de votants	15	16	8	10	2	51
Nombre de bulletins blancs ou nuls						2
Nombre de suffrages valablement exprimés						49
Quotient électoral						24,50
Taux de participation						47,22%

Trois listes ont été déposées et validées ayant obtenu :

Listes	Nombre de voix	Sièges entiers	Attribution des restes à la plus forte moyenne				Total des sièges obtenus
SGEN CFDT	16	0	16,00		16,00	1	1
A&I UNSA Education	23	0	23,00	1,00	11,50		1
SNASUB FSU	10	0	10,00		10,00		0

Attribution du siège restant à la liste qui a obtenu le plus de voix

Article 2 : Attribution des sièges

Prénom NOM	Qualité	Organisation
Frédéric BAUDON	Titulaire	A&I UNSA EDUCATION
Marie-Christine BEAU	Titulaire	SGEN CFDT
Isabelle SICOT	Suppléant	A&I UNSA EDUCATION
Patricia MOUSSERION	Suppléant	SGEN CFDT

Article 3 : Proclamation des résultats

Le Président proclame élus les candidats nommés à l'article 2

Article 4 : Publication

Les résultats des scrutins sont immédiatement affichés et publiés au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers

Fait à Poitiers le 16 mai 2019

Le Président de l'Université de Poitiers
Yves JEAN

